

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC
N°7013**

Le Port autonome de Strasbourg et la société EUROPE BOAT TRADING, société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° 485 335 681 et dont le siège social est situé 10 quai des Belges à 67000 Strasbourg, ont conclu le 17/08/2026 un avenant à la convention d'occupation temporaire portant prorogation pour une période d'un (1) an à compter du 1^{er} juillet 2026, soit jusqu'au 30 juin 2027 inclus de la mise à disposition d'une surface de plan d'eau située Quai des Belges (P05) à Strasbourg en vue de l'amarrage et du stationnement du bateau LORIN pour l'exercice d'activités de location de cabines et d'organisation de promenades artistiques.

L'occupation du plan d'eau a fait l'objet d'une procédure de publicité foncière, sous la forme d'une publication sur le site internet du Port autonome, qui ne s'est traduite par aucune manifestation d'intérêt concurrente à celle de la société EUROPE BOAT TRADING, conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél : 03.88.21.78.01

e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.